



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Carte du combattant

Question écrite n° 48872

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre sur les conditions d'attribution de la carte du combattant. Lors de la dernière réunion de concertation qui avait réuni autour de cette question représentants du monde anciens combattants et du ministère, un certain nombre de dispositions, tendant à assouplir les règles existantes, avaient été décidées d'un commun accord entre les parties. Le calendrier arrêté à cette occasion prévoyait la mise en œuvre de ces dispositions avant la fin de l'année 1996. Or, aucune des mesures envisagées n'a, à ce jour, été prise. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer les raisons de ce retard, dont les associations d'anciens combattants et victimes de guerre se sont émues, et de lui préciser le nouvel échéancier retenu par son ministère.

Données clés

Auteur : [M. Lenoir Jean-Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48872

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1012